



Championnat de Ligue Interclubs Amendes et Sanctions

Annexe 2
Adopté en CA le : 21/06/2025
Entrée en vigueur : 01/08/2025
Validité : permanente

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

1. AMENDES

Forfait général	300 €
Désistement tardif d'une équipe	200 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre	150 €
Absence de Juge arbitre actif ou en cours de formation	150 €
Absence d'arbitre sur une rencontre	50 €
Arbitre insuffisamment gradé sur une rencontre	30 €
Tenue non conforme aux règlements sur une rencontre (par joueur)	10 €

Les amendes pour « absence d'arbitrage » et « arbitre insuffisamment gradé » sont doublées à partir de la 2^{ème} infraction.

2. SANCTIONS SPORTIVES

Forfait général

---> interdiction de remontée la saison suivante

Désistement tardif

---> interdiction de remontée la saison suivante

Joueur non en règle (article 7)

---> Un point de pénalité au classement général

---> Le joueur sera également susceptible d'être suspendu pour une ou plusieurs rencontres.

Erreur de hiérarchie

---> Un point de pénalité au classement général

Match non joué (sauf à la suite d'une blessure, cf. article 16.6)

---> Un point de pénalité au classement général

Non-participation d'une équipe sur une journée

---> Rencontres perdues par forfait : 0-1, 0-8, 0-16

Non-participation d'une équipe sur une deuxième journée

---> forfait général : tous ses résultats sont annulés

En Prénationale, non-présence d'un arbitre formé non-joueur par journée

---> Un demi-point de pénalité au classement général